



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche
N°2025-44

Objet : Attribution du contrat de concession par affermage pour la gestion et l'exploitation du centre multi accueil « Petit Prince » 2026-2030

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Stéphanie NOGUES, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gilles STUDNIA
Isabelle TRAPPIER à Christian GHEZ
Florent BORON à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Clotilde FRETÉ à Axel FAIVRE
Sophie LAFEUILLADE à Jean-Philippe ANTOINE
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON

Absents

Karel KURZWEIL

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VU l'article 72 de la Constitution relatif au choix du mode de gestion d'un service public ;

VU les articles L.1411-1 à L.1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.1120-1, L.1121-3, R. 3126-1 et suivants du code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal n°2025-17 du 25 mars 2025, autorisant le Maire à lancer une procédure de passation d'un contrat de concession par affermage pour la gestion et l'exploitation du multi accueil « Petit Prince » ;

VU le rapport d'analyse, et l'avis de la commission de délégation de services publics, réunie 16 octobre 2025 ;

VU le rapport conclusif établi par le maire, président de ladite commission de délégation, à la suite des négociations menées avec les quatre candidats ayant soumissionné, proposant de choisir l'offre de la société « LES PETITS CHAPERONS ROUGES », pour l'exploitation et la gestion du Centre multi-accueil « Petit Prince » pour la période 2026-2030 ;

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales conjointes « finances, informatique, ressources humaines » et « Enfance, Jeunesse, Famille » en date du 18 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité

DECIDE d'attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil « Petit Prince » à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES, domiciliée - 7 rue Touzet Gaillard - 93400 SAINT-OUEN ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents à ce contrat de délégation, d'une durée de cinq ans.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 25 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 26-11-2025
Document rendu exécutoire le 26-11-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER

